



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

DOCTORAT



APPEL À CANDIDATURES 2023

Allow yourself to dream...
...and DrEAM big!



DrEAM

[Doctor, Explore and
Achieve More!]

*Épisode 11 du 10 janvier 2023
au 31 janvier 2023*

**Vous souhaitez effectuer un séjour à l'étranger de 2 à 6
mois dans le cadre de votre thèse ?**

Candidatez à DrEAM !

DrEAM est le dispositif mis en place par l'Université de Lorraine dans le cadre de l'Initiative Lorraine Université d'Excellence (LUE) pour financer la mobilité internationale de ses doctorants au sein d'une unité de recherche à l'étranger. Il est ouvert à tous les doctorants inscrits à l'Université de Lorraine.



HR EXCELLENCE IN RESEARCH

doctorat.univ-lorraine.fr

Pour toute question : drv-mdd-dream-contact@univ-lorraine.fr

Critères d'éligibilité

- La mobilité devra se faire dans le cadre d'un partenariat de recherche structuré ou en cours de structuration.
- Le/la doctorant(e) devra être accueilli(e) en structure de recherche académique (hors entreprise).
- L'aide devra concerner les projets de mobilité d'une durée de 2 à 6 mois, durée qui peut être fractionnée en plusieurs séjours eux-mêmes d'une durée significative (minimum 1 mois) dans le cadre d'un projet d'ensemble.
- Le/la candidat(e) devra être inscrit(e) en doctorat à l'Université de Lorraine et partir durant les 36 mois suivant la première inscription en thèse à temps plein ou les 72 mois suivant la première inscription en thèse à temps partiel.
- Dans le cas d'une cotutelle, le/la doctorant(e) devra effectuer sa mobilité dans un pays tiers à sa cotutelle.
- Le/la directeur(rice) de thèse, le/la directeur(rice) du laboratoire de thèse et le/la directeur(rice) de l'école doctorale, ainsi que l'employeur du/de la doctorant(e) si extérieur à l'Université de Lorraine, devront être favorables à cette mobilité.

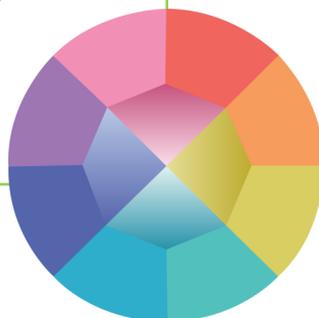
Modalités de financement

L'aide à la mobilité comprend :

- Le financement d'un déplacement A/R vers la structure d'accueil à l'étranger pour un montant maximum de 1500 €, sur la base du tarif économique. Si le séjour est fractionné, un seul A/R sera pris en charge.
- Un forfait « frais de séjour » qui ne pourra excéder 5000 €. Ce forfait correspond à la prise en charge partielle des frais de vie sur place. Il comprend les indemnités journalières (repas et hébergement) et les frais annexes (transports en commun, visas...).

Exemples :

Pour 2 mois de projet (€)	Australie	Chine	Italie	Maroc
Forfait DrEAM	2678	2678	2728	1637



Pièces à fournir

- Formulaire de candidature complet incluant le calendrier prévisionnel des activités et travaux de recherche prévus durant le séjour
- CV détaillé de 2 pages maximum
- Lettre d'acceptation de l'établissement d'accueil précisant les dates de séjour
- Devis pour l'hébergement et les frais de transports aller-retour vers la structure d'accueil

Ces pièces sont à déposer sous format électronique à l'**emplacement dédié sur la page d'accueil du compte personnel ADUM** du/de la doctorant(e).

Calendrier

- 10**
JANV/2023 Lancement de l'appel à candidatures
- 31**
JANV/2023 Date limite de soumission des candidatures
- 15**
FEVR/2023 Examen des candidatures par la Commission

Annonce des résultats **début mars 2023**